

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1 AVRIL 2019

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 01/04/2019.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 19
- Membres excusés : 2
- Membres absents : 7

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Vanessa CAMPANILE	Professeure

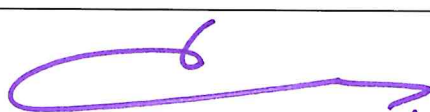
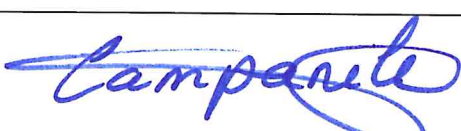
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 AVRIL 2019

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présent	Absents	Excusés	
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :					
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X			
- Adjoint chef d'établissement : M. PRINCIPIANO		X			
- Chef des travaux : M. STARON		X			
- Gestionnaire : M^{me} BEAUMONT		X			
PERSONNALITÉS :					
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Hélène RIGAL	X			
	Jean-Pierre COLIN/M. GHARBI		X		
- de TPM :	Fabiola CASAGRANDE	X			
	Suppléante : Sylvie MAHIEU				
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI	X			
- qualifiée :	Régine AGUILLON	X			
	Jean-Louis ANTONINI		X		
PROFESSEURS					
	Sandrine BARBERO			X	
	Marielle DURAND			X	
	Saphyra SAID	X			
	Matthieu BLONDY	X			
	Muriel SANTINACCI	X			
	Vanessa CAMPANILE	X			
	Claire GARCIA	X			
	Suppléants :	Sophie BARRA	X		
		Laurence FRATCZAK	X		
		Iris FERANDI			
		Laetitia OUCHERIF			
		Marjorie OCCELLI			
		Arnaud MONTFORT			
Alisson CARVAT					
AGENTS TOS					
Suppléants :					
Parents d'élèves					
	Isabelle BOUIS	X			
	Fabrice BOREL			X	
	Beatrice AVOSSA	X			
	Morgane PARDOSSI		X		
	Jessica GACHOTTE	X			
Suppléants :	Marina DELPLANQUE				
	Patricia PARAY				
	Louise GOMEZ				
	Isabelle DEVILLERS				
	Christophe CIRAVEGNA				
- élèves :	Arthur FLAGET	X			
	Salah CHABOUHA		X		
	Melissa ABOUDOU		X		
	Maria SAIHY		X		
	Paul COQUET		X		
	Suppléants :	Clarence M'BAYE			
		Louis GUYOT			
		Laura BOSCO			
Marine CARPENTIER					
Quentin BASSERY					

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA du 5 février 2019	1		4
2	Compte financier 2018	4		4-7
3	DBM pour information	1		7
4	Calendrier PFMP 2019-2020	2		7-8
5	Convention permis bateau côtier	1		8
6	Convention permis bateau hauturier	1		8
7	Convention AS/AS Font de Fillol	1		9
8	Convention « Les Coiffeurs du Cœur »	1		9
9	Contrat de maintenance site internet du Lycée	1		9
10	Convention GATO			
10	Questions diverses :			
	1. Manuels scolaires numériques	1		10
	2. Formation PSC1	1		10
	3. Défibrillateur	2		10-11
	4. Changement d'opérateur téléphonique	1		11
	ANNEXE :			
	1) Compte financier	16	Annexes : à partir de la page	12
	2) Calendrier PFMP	1		
TOTAL nombre de pages :		29		

Six-Fours-Les-Plages le 07/02/2019

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du secrétaire de séance</i>
	

Chapitre : 1

Approbation PV du CA du 5 février 2019

le PV du conseil d'administration du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N°</u> :
---------------------------------------	----------	--------------	--------------------------

Chapitre : 2

Compte financier 2018

1) Compte financier

Présence de M.RICCARDI agent comptable de notre établissement.

- M.TOUJAS présente le bilan financier de l'exercice 2018 (voir document joint).

M.TOUJAS énumère les objectifs 2018 :

- Mise en place des différentes actions dans le cadre du projet d'établissement :
- Valorisation de la Voie Professionnelle
- Equipements informatiques dans toutes les salles : achats, réparations, remplacements,
- Déploiement des techniques d'information et de communication
- Rénovation et maintien en bon état de l'environnement péda. (Salles de classe, mobilier, matériels ...)
- Amélioration du cadre de vie des élèves, en particulier les internes
- Maintien en état du parc de reprographie et renouvellement si besoin
- Suivi, au plus près, des dépenses de logistique, notamment la viabilisation
- Amélioration de la communication externe

M.TOUJAS détaille les recettes et plus particulièrement la subvention EPI, équipement nécessaire fournis aux élèves. Les chefs de travaux s'occupent des commandes.

Taxe d'apprentissage (TA) : il faut absolument essayer de faire la publicité de ces ouvertures de marché afin d'avoir des partenaires locaux qui répondent au marché, ainsi ils pourront plus facilement répondre à nos besoins de TA.

Mme BEAUMONT explique que les marchés sont sur le site AJI et qu'ils vont également être mis en ligne sur le site du lycée.

Mme BARRA demande pourquoi il n'y a pas de subvention pour les élèves handicapés dans ce budget. Mme BEAUMONT explique que la précédente subvention était spécifique pour acheter des livres en braille à une élève déficiente visuelle.

M.TOUJAS alerte sur les problèmes de fonctionnement que le lycée rencontrera si on ne rentre pas assez de TA. Cette TA permet d'alléger la ligne des activités pédagogiques. Si l'établissement collecte moins de TA il sera obligatoire de prendre sur la ligne activité pédagogique pour l'entretien des ateliers.

M.TOUJAS souligne la nécessité d'exercer un lobbying sur nos partenaires et amis extérieur. Il attire l'attention sur les finances de l'établissement car notre administration est habituée à vivre dans un certain luxe (1^{er} budget de l'état) en comparaison des autres services publics. Tout le monde doit s'inquiéter des finances de l'établissement. M.TOUJAS regrette que le lycée ne soit pas connu de tous et explique que c'est l'une des raisons du site Internet, de Facebook, et des parutions dans la presse.

L'établissement dispose de deux types de levier pour les recettes :

- 1) La TA doit être payée quoi qu'il arrive, il suffit pour les entreprises de la flécher. M.TOUJAS insiste sur le fait qu'il s'agit d'un impôt obligatoire pour les sociétés dont le lycée a besoin de manière vitale.
- 2) Les Objets confectionnés (OC). M.TOUJAS détaille les OC : prestation coiffure, esthétique, restaurant pédagogique, mécanique voiture et bateau, etc....

Pour les OC il faut acheter des matières 1ères pour pouvoir vendre des produits ou réaliser des prestations. S'il n'y a pas de budget en amont il n'est pas possible de cuisiner et de vendre.

Mme CASAGRANDE demande si c'est également vrai pour la coiffure car cela ne doit pas coûter cher en matière 1ere. M.TOUJAS répond qu'au contraire c'est extrêmement cher car l'établissement a fait le choix d'utiliser, dans toutes les filières, des produits de qualité.

Problématique surtout en biotechnologie car il reste seulement 600 € pour finir l'année. Il y a une décision à prendre pour savoir quelle part de TA va à la biotechnologie et il faut commencer à réfléchir à faire un peu moins de produits sophistiqués.

Mme BARRA explique que les professeurs de l'équipe de biotechnologie ne comprennent pas pourquoi les recettes des OC ne reviennent pas dans leur compte pour acheter les matières 1ere. M. TOUJAS explique qu'il s'agit d'un choix de l'établissement de fonctionner avec un pot commun pour la TA et les OC. Ce fonctionnement peut éventuellement être révisé lors du vote du budget 2020 qui aura lieu en novembre 2019. S'il y a affectation des OC à chaque discipline concernée cela générerait les mêmes demandes pour la TA de la part des disciplines qui font rentrer de la TA.

M.TOUJAS précise que le choix pour cette année a été de revenir à un budget scindé selon les matières. Si l'on doit revenir à un pot commun, après un Conseil Pédagogique puis un vote au CA il faudra faire attention au déséquilibre probable avec risque de sections pauvres et riches.

Mme RIGAL demande pourquoi le montant des subventions est différent sur le compte financier de mes chiffres. Mme BEAUMONT explique que le compte financier qui est une image à un instant T et qu'il est donc normal qu'il y est une certaine différence avec les chiffres de Mme RIGAL. Mme RIGAL demande si le lycée est en difficulté par le non versement d'une subvention. Mme Beaumont explique que les subventions sont utilisables sur 2 ans, il s'agit de subventions spécifiques fléchées. Dépenses sont faites en fonction de calendrier budgétaire et comptable.

M.TOUJAS explique que l'établissement est touché par toutes les augmentations. La consommation de GAZ est en baisse car on a fait très attention et que nous avons été chanceux avec la météo. Chauffer l'établissement coûte 1000 € par jour. Aucune économie de chauffage n'a été faite sur l'internat.

Mme BEAUMONT alerte le conseil d'administration sur l'augmentation du coût de l'électricité.

M. TOUJAS précise qu'il y a eu une baisse générale de la consommation d'électricité car le lycée s'équipe en matériel écologique et peu énergivore, cependant, dans un second temps la facture d'électricité est augmentée par l'école ouverte.

M. TOUJAS ajoute qu'il pense que l'école ouverte est un très gros plus pour l'établissement ainsi que pour les élèves, il n'y aura pas d'économies réalisées sur l'école ouverte.

M. TOUJAS détaille le prix moyen des denrées pour un repas : 2€20 : cela concerne les commensaux demi-pensionnaires et les internes. On peut donc se demander pourquoi le repas est facturé 3.97€ aux élèves. A ce cout il faut ajouter 19% de frais de personnel, 10% frais de fonctionnement pour les commensaux (30% pour les internes) et 1.25% pour le fond commun des services d'hébergement. De plus le tarif de l'internat est très bas, nous sommes déficitaires pour les internes et il faut donc équilibrer avec la demi-pension.

- M. l'Agent Comptable :

L'agent comptable indique que l'établissement à 49 jours de fonctionnement, ce qui est inférieur au préconisation du conseil régional de 60 jours. Nous ne pourrions donc pas prélever sur fond de réserve.

Il explique qu'il y a séparation des ordonnateurs et des comptables et une différence entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale, la comptabilité budgétaire se traduit au fur et à mesure des décisions prises par des écritures comptables dont M. l'Agent Comptable est le garant. M. RICCARDI présente un résultat déficitaire de 29 405,63 € pour l'exercice 2018.

Ce résultat est à contextualiser dans le temps : il remarque une trajectoire qui traduit un effort de maîtrise de la dépense dans le temps malgré un résultat meilleur l'année dernière. Ce résultat est surtout dû au fonctionnement du service général car le résultat du SRH est positif ce qui est le résultat d'une bonne gestion.

M. l'Agent Comparable précise que le fond de roulement est constitué de l'épargne nette accumulée au fil des ans avec les résultat excédentaire et l'apport des subventions. Ce fond de réserve est de 131 000€ à l'heure actuelle ce qui correspond à 49 jours soit 2684 euros par jour de fonctionnement. L'épargne est supérieure au déficit annuel mais inférieure aux préconisations de 60 jours de fonctionnement qu'impose la région.

La trésorerie de l'établissement est un indicateur positif. Ce compte affiche un solde 247154€ soit 92 jours de fonctionnement moins le fond de réserve de 49 jours : il reste 43 jours pour assurer les paiements nécessaires au fonctionnement courant. L'Indice de recouvrement financier est satisfaisant.

Le FDR est dans une situation qui demande à être surveillée mais la situation est néanmoins rassurante.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :	Actes N° : 45
--	----------------------

2) Affectation des résultats

M. TOUJAS précise que le résultat du SRH (+640.11€) est affecté au SRH et que le résultat du Service Général (-29405.63€) est affecté au Service Général.

M. TOUJAS ajoute que cela permet de dire aux parents que l'argent versé pour la demi-pension va à la demi-pension et que rien ne va dans les fonds de réserve. M. TOUJAS félicite M. POMMEL pour cette bonne gestion.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :	Actes N° : 44
--	----------------------

Chapitre : 3

DBM pour information

Mme BEAUMONT fait un rappel des 33 DBM votées en 2018 et présente 3 DBM pour information.

Chapitre : 4

Calendrier PFMP 2019-2020

Dernière mise à jours mardi 26 mars.

M.TOUJAS explique qu'il est important de regarder attentivement ce tableau car il va conditionner le fonctionnement de l'établissement l'année prochaine. Le concept retenu, qui a déjà fait ses preuves cette année, est celui de ne pas avoir tous les élèves en même temps dans notre établissement.

Le lycée est prévu pour un fonctionnement à 900 élèves. Si l'on veut profiter d'une certaine fluidité dans les emplois du temps professeurs, le fonctionnement de la demi-pension, la surveillance par les AED il faut profiter des PFMP pour avoir un nombre d'élèves en moins constant sur l'année.

L'objectif est d'avoir en permanence 5 classes en stage en même temps, sauf la première semaine de la rentrée ou l'établissement fonctionne avec un calendrier spécifique.

M. TOUJAS est conscient que ce fonctionnement peut poser problème pour les filières dont les élèves partent le plus tôt mais regrette de ne pas pouvoir fonctionner autrement car le concept n'est valable que s'il se fait sur l'ensemble de l'année scolaire. M. TOUJAS a demandé aux professeurs un effort particulier afin qu'ils préparent dès la fin de l'année précédente les départs en stage de la rentrée suivante.

Reprendre ce fonctionnement l'année prochaine est encore plus important en prévision de la transformation de la voie professionnelle qui passera par le co-enseignement. Le co-enseignement va en effet rajouter d'importantes contraintes sur les emplois du temps d'où l'importance de ne pas avoir un établissement à pleine charge pour ne pas se rajouter la contrainte du manque de salles.

Le découpage en MRCU demandé par le coordonnateur a été refusé malgré les préconisations de l'inspecteur. Si les élèves partent en stage au mois de mai il n'y aura pas de professeurs pour assurer les cours au mois de juin (professeurs convoqués aux examens). Le choix a été fait de laisser les PFMP des MRCU au mois de juin.

Mme BARRA et Mme FRATZACK demande s'il est possible d'aligner les PFMP des 1COIF avec les TCOIF car il y a seulement 2 élèves en 1COIF. M.TOUJAS accepte le changement tout en espérant avoir au moins 10 élèves en 1COIF l'année prochaine. (M. TOUJAS évoque la prévision de fermeture du CAP 1an en coiffure avec l'apparition du bac pro coiffure.)

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 34

Chapitre : 5

Permis bateau hauturier

Le permis hauturier est organisé pendant les vacances d'avril dans le cadre l'école ouverte avec une semaine de formation qui comprend beaucoup de mathématiques. Le prestataire retenu est Bateau Ecole Richard à Bandol. M.TOUJAS est très fier de pouvoir mettre en place l'école ouverte. Nous sommes le seul établissement de l'Académie d'Aix-Marseille et de Nice à proposer cette action.

Coût pour les élèves : 162 € + 38 € de timbre contre 700 € dans le commerce.

Le lycée avance les paiements concernant l'école ouverte et se fait rembourser ensuite par le CIV de Valbonne. Le budget attribué à notre établissement dans le cadre de l'école ouverte est de 24 000€ cette année.

Vote : unanimité Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 38

Projets école ouverte :

-formation BAFA, mais il faut 17 élèves au minimum ils ne sont pas assez nombreux à être intéressés pour l'instant

-session de code de la route.

Chapitre : 5

Permis bateau côtier

Le permis côtier pendant l'école ouverte est reconduit pour les vacances d'Avril avec le même partenaire que l'année précédente, AAA FRENCH YATCHING. Il concerne surtout les élèves de Maintenance Nautique, les élèves qui ont travaillé en partenariat avec la SNSM ainsi que quelques élèves de VTR et de VP pour les plus méritants.

Coût pour les élèves : 108€ (prix des timbres fiscaux)

Vote : unanimité Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 40

Chapitre : 5

Convention AS

Convention pour un prêt de kayaks par l'association sportive du collège Font de Fillol pour une sortie le 22 mai et le 23 mai 2019 (2nd Maintenance Nautique).

Mme FRATCZAK expose le projet de reprendre les activités nautiques, et précise qu'une demande de budget pour faire un cycle de voile l'année prochaine a été déposée.

Particulièrement adapté pour les MN.

M. TOUJAS remercie le collège Font de Fillol pour ce prêt gracieux.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 37

Chapitre : 6

Convention les Coiffeurs du Cœurs

Les pensionnaires du CCAS de Six-Fours viennent se faire coiffer le jeudi après-midi. Ce projet présente un double avantage, celui d'avoir des modèles et de ne pas faire de concurrence aux salons de coiffure en coiffant des gens qui n'iraient pas en salon classique.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 36

Chapitre : 7

Contrat maintenance du site internet

Le site internet du lycée a été fait par une AED qui a quitté l'établissement au bout de ses 6 ans de contrat. Personne dans l'établissement n'a les compétences pour reprendre la maintenance du site.

M. TOUJAS expose 2 solutions possible : soit la fin du site internet pour cause de manque de compétences de développement soit prendre une entreprise privée mais la solution est trop onéreuse.

M. TOUJAS a reçu une sollicitation de Mme MARQUE, en tant qu'auto entrepreneur, qui nous propose un contrat de maintenance du site web pour 800€ TTC par an.

Mme BARRA trouve le tarif très raisonnable, M. TOUJAS nuance car nous sommes sur une maintenance et pas une création de site.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 35

Chapitre : 8 **Convention GATO**

Groupement d'achat pour denrées alimentaire droguerie et papeterie afin de réaliser des économies.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Acte N° :</u> 43
--------------------------------	--------	----------	--------------	----------------------------

Questions diverses

1) Manuels scolaires numériques

M. TOUJAS n'était pas favorable à la mise en place de tablettes, il a répondu par la négative à l'enquête de la région après concertation avec la documentaliste. M. TOUJAS ainsi que Mme CARVAT ont reçu un appel de la région et du directeur académique au numérique pour promouvoir la mise en place de tablette. De nombreuses questions restent en suspens, des problèmes spécifiques au lycée professionnel se posent car certaines sections ont des livres consommables et il n'existe pas encore de manuels personnalisés pour les tablettes.

Mme RIGAL explique qu'une expérimentation a été menée dans un collège à GAP et qu'en cas de mise en place des tablettes les établissements seront équipés wifi. Elle explique qu'il s'agit d'un choix et que l'établissement peut refuser ces manuels numériques.

Mme SANTINACCI reproche à la Région de ne pas tester dans les lycées avant déploiement car ces tablettes présentent un coût énorme sans aucune garantie de plus-value pour les élèves.

<u>Avis :</u> Pour : 3 Contre : 11 Abstention : 5	<u>Acte N° :</u>
--	-------------------------

2) PSC1

M. TOUJAS souhaite mettre en place des formation PSC1 pour qu'à terme l'ensemble des adultes de l'établissement soient formés aux 1^{er} secours.

L'effort financier sera fait par l'établissement dans un 1^{er} temps puis une demande de formation dans le cadre du PAF sera faite.

Les 1^{er} personnels formés seront les personnels administratif et d'encadrement des élèves qui seront formés dès cette année. Les enseignants seront progressivement formés à partir de la rentrée 2019.

Coût : 2 fois 300 euros jusqu'en juin.

Mme FRATCZAK propose que les formations soient dispensées par les formateurs de l'établissement. M. TOUJAS souhaite être officiellement assuré que les formateur SST peuvent remettre l'attestation de formation et n'a pas pour l'instant le budget pour payer les heures supplémentaires des enseignants formateurs.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Acte N° :</u> 35
--------------------------------	--------	----------	--------------	----------------------------

3) Défibrillateur

L'établissement possède un défibrillateur à la loge mais il y a un doute sur son fonctionnement (bug possible). Il faut pouvoir choquer dans les deux premières minutes en cas d'arrêt cardiaque et le défibrillateur à la loge est trop difficile d'accès la nuit. Coût :1400€. M. TOUJAS interpelle l'élue de la région pour une subvention. Mme ANTONINI conseille à M. TOUJAS de faire appel au Rotary.

4) Téléphonie

M.TOUJAS propose de changer la technologie de notre téléphonie avec pour effet un déploiement de téléphone dans l'ensemble des salles de l'établissement pour un cout quasi similaire au cout actuel. Plusieurs contrats d'entreprises concurrentes seront proposés.

<u>Vote :</u>	Pour : 14	Contre :	Abstention : 5	<u>Acte N° :</u> 42
----------------------	------------------	----------	-----------------------	----------------------------

ANNEXES :

- 1) Compte financier 2018**
- 2) Calendrier PFMP**

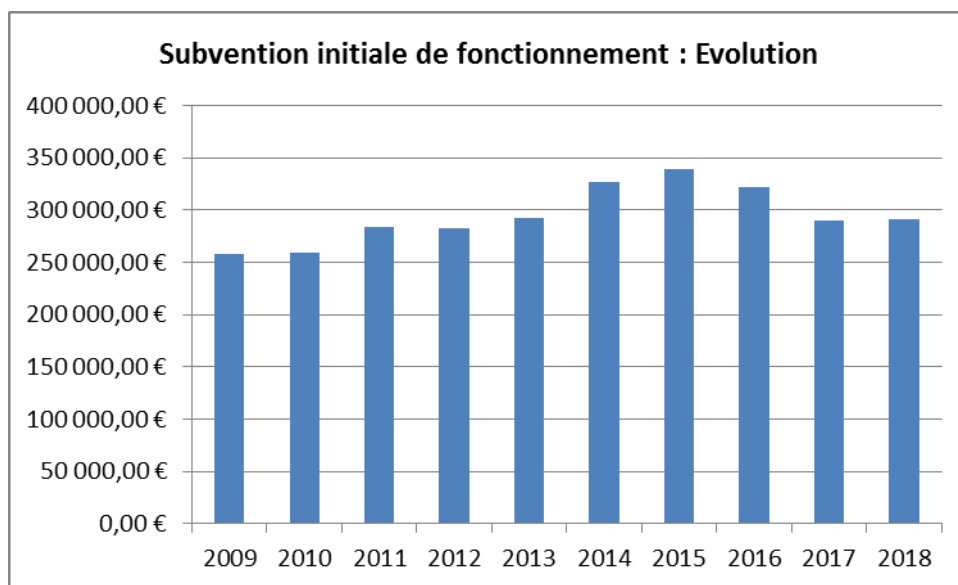
COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

En fin d'exercice budgétaire, conformément au principe de l'annualité, chaque organisme public produit des documents de synthèse comptable, notamment un bilan et un compte de résultat, retraçant l'exécution budgétaire et la situation patrimoniale.

La comptabilité publique a pour principe la séparation entre l'ordonnateur qui présente l'exécution du budget de l'établissement qu'il dirige et le comptable public qui a tenu la comptabilité et déterminé le bilan financier ; cette situation aboutit à la production et à la présentation d'un document commun : le compte financier.

Le rapport sur le Compte Financier 2018 est donc effectué conjointement entre le chef d'établissement ordonnateur du lycée La Coudoulière et l'agent comptable, Pierre RICCARDI

I – Compte rendu de gestion : rapport du chef d'établissement sur l'exécution du budget



A – Rappel des objectifs

- Poursuite de la mise en place des actions prévues dans le cadre de la contractualisation du Projet d'établissement (soutien pédagogique et approfondissement, projets culturels et artistiques, projet du CESC, sorties pédagogiques, ...)
- Valorisation de la Voie Professionnelle
- Equipements informatiques dans toutes les salles : achats, réparations, remplacements,
- Déploiement des techniques d'information et de communication
- Rénovation et maintien en bon état de l'environnement péda. (salles de classe, mobilier, matériels ...)
- Amélioration du cadre de vie des élèves, en particulier les internes
- Maintien en état du parc de reprographie et renouvellement si besoin
- Suivi, au plus près, des dépenses de logistique, notamment la viabilisation
- Amélioration de la communication externe

B - Budget initial et budget final

RECETTES 2018		Budget Initial	Budget Initial + DBM	Recettes Nettes
Service Général	Activités Pédagogiques	121 310.89 €	279 628.97 €	254 378.67 €
	Vie de l'Elève	18 361.31 €	29 986.50 €	29 038.43 €
	Administration et Logistique	281 910.91 €	299 955.92 €	286 061.75 €
	TOTAL Service Général	421 583.11 €	609 571.39€	569 478.85 €
Services Spéciaux	Bourses Nationales	200 000,00 €	220 327.21 €	220 3227.11 €
	Restauration Hébergement	159 108.00 €	222357.03 €	219 752.34 €
	TOTAL Services Spéciaux	359 108,00 €	442 684.24 €	440 079.55 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		780 691.11 €	1 052 255.63 €	1 009 558.40 €
Opération en Capital		0,00 €	20 406.47 €	17 406.47 €
TOTAL GENERAL		780 691.11 €	1 072 662.10 €	1 026 964.87 €

DEPENSES 2018		Budget Initial	Budget Initial + DBM	Dépenses Nettes
Service Général	Activités Pédagogiques	121 310.89 €	285 801.54 €	258 957.44 €
	Vie de l'Elève	18 361.31€	29 986.50 €	29 014.60 €
	Administration et Logistique	286 910.91 €	323 455.92 €	310 912.44 €
	TOTAL Service Général	426 583.11 €	639 243.96 €	598 884.48 €
Services Spéciaux	Bourses Nationales	200 000,00 €	220 327.21 €	220 327.21 €
	Restauration Hébergement	159 108.00 €	245 718.74 €	219 112.23 €
	TOTAL Services Spéciaux	359 108.00 €	466 045.95 €	439 439.44 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		785 691.11 €	1 107 778.12 €	1 023 355,47 €
Opération en Capital		0,00 €	20 406.47€	17 406.47€
TOTAL GENERAL		785 691.11 €	1 125 696.38€	1 055 730.39€

Le budget initial de 785 691.11 € adopté lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2017, a été modifié par 33 Décisions Budgétaires Modificatives.

Les raisons de cette augmentation sont diverses :

- Subventions « crédits spécifiques » du **Conseil Régional**
- Subventions **Etat**
- Recettes EPLE (Taxe d'Apprentissage, Objets Confectionnés, prestations spécifiques)
- Prélèvements sur fonds de roulement

Subventions spécifiques 2018 - Région

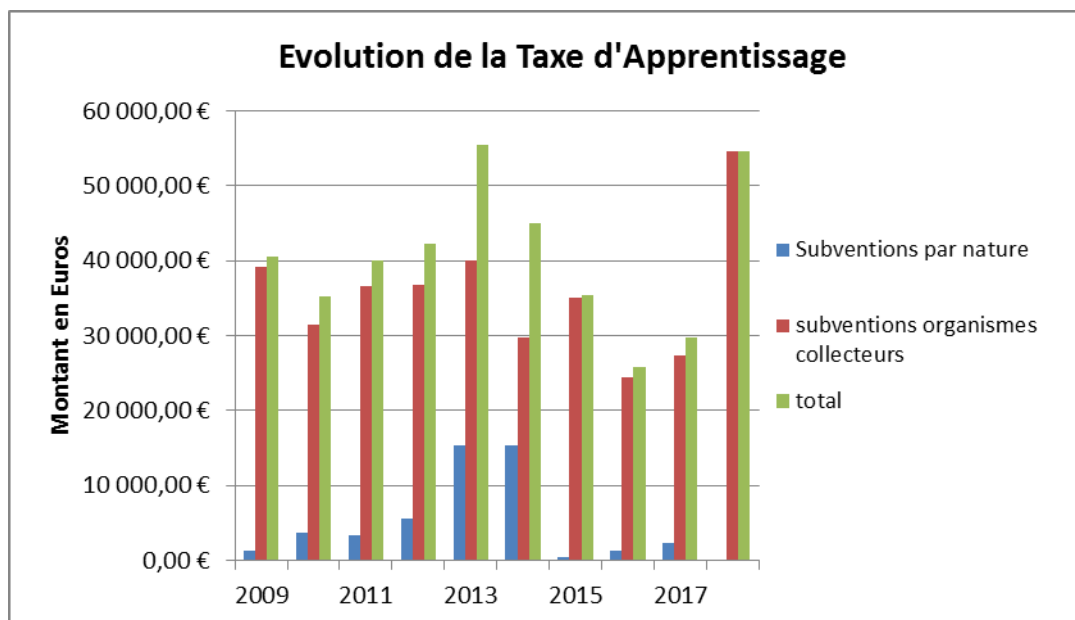
Subventions 2018 - Région	ALO	AP	VE	SRH
2018-01978 TSR			2 400,00 €	
2018-03665 FSR			1 348,00 €	
2018-02557 Collecte produits toxiques		762,00 €		
2018-02862 programme mat peda		12 000,00 €		
2018- EPI élèves		9 774,49 €		
2018-03845 Premier équipement		64 131,00 €		
2018-04397 Manuels scolaires		11 895,94 €		
2018-04736 matériel ARL	10 000,00 €			
2018-04072 Travaux amélioration régulation ECS	4 881,60 €			
FCSH du 24 janvier 2018				1 413,60 €
FCSH du 23 mai 2018				2 192,90 €
2018-00274 Mise en peinture logt Prov	9 874,00 €			
2018-00215 TUEC	17 005,00 €			
2018-07216 CAP ATFMC		12 000,00 €		
2018-07217 Maintenance de véhicules		15 000,00 €		
Aide aux élèves boursiers 2 tr 2017-2018			1 950,00 €	
Aide aux élèves boursiers 3 tr 2017-2018			1 920,00 €	
INES		6 212,50 €		
TOTAL	41 760,60 €	131 775,93 €	7 618,00 €	3 606,50 €
	184 761,03 €			
	22,60%	71,32%	4,12%	1,95%

Subventions spécifiques 2018- Etat

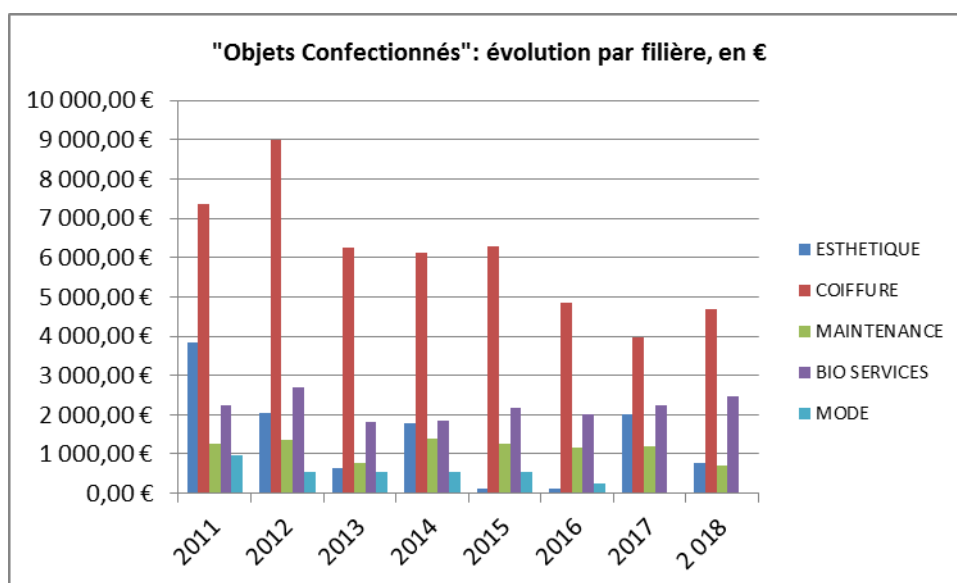
Subventions 2018 - Etat	ALO	AP	VE	BN
Inclusion élèves handicapés				
Fonds de Vie Lycéen				
Fonds de Vie Lycéen BOP 0230 - élus au CAVL			60,00 €	
Crédit animation BOP 230			70,00 €	
Fonds Social Lycéen			6 854,00 €	
Crédits Globalisés		11 196,00 €		
Subvention examens		1 240,00 €		
Bourses Nationales				213 755,37 €
Ecole ouverte		10 000,00 €		
rénovation CAP ATMFC		12 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	34 436,00 €	6 984,00 €	213 755,37 €
	255 175,37 €			
	0,00%	13,50%	2,74%	83,77%

Recettes EPLE

Taxe d'Apprentissage - 2018	Montant
Subventions en nature	0
Subventions des organismes collecteurs	54 623.51€ €
Total	54 623.51 €
Ratio : Total / nombre d'élèves	35.00 €



Objets Confectionnés - 2018	Montant
Esthétique	760.00 €
Coiffure	4685.00 €
Maintenance	690.18 €
Bio Services	2 483.00 €
Total	8 616.18 €



C – Exécution du budget par services

- « Activités pédagogiques »

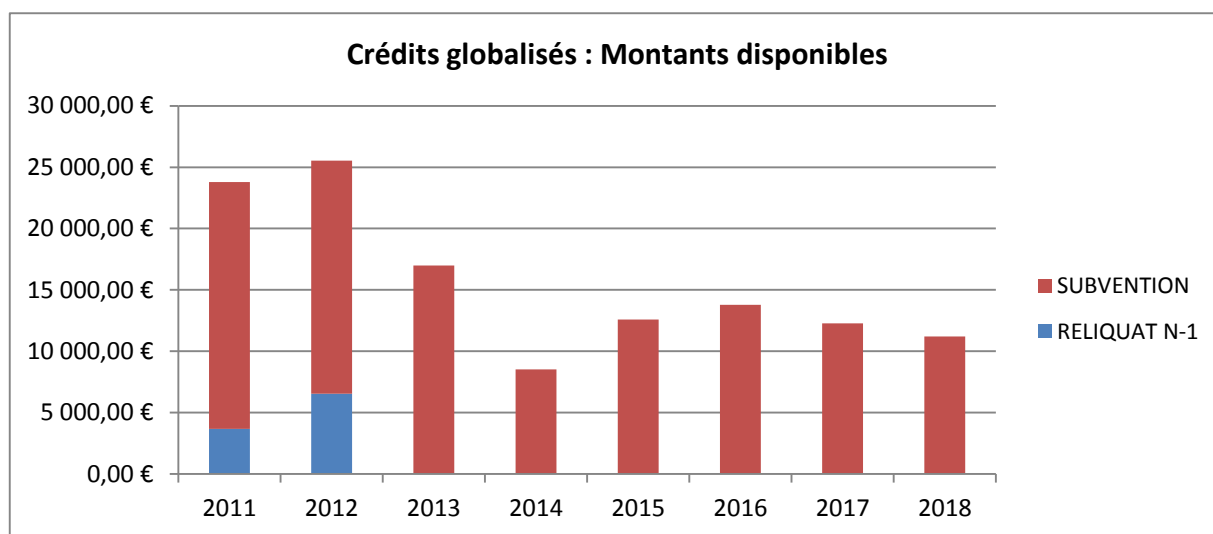
Domaines	Dépenses	Activités
Enseignement Général et Technique	134 387.22 €	3 pôles : Enseignement Général, Enseignement Technique, CDI - Subventions spécifiques
Charges générales	60 449.55 €	Assurances, carburant, fonctionnement, contrats, reprographie
Maintenance Entretien	11 328.23 €	Travaux, Maintenance du matériel pédagogique
Stages	3 318.93 €	Remboursement frais élèves et enseignants, fonctionnement
Taxe d'Apprentissage	45 044.12 €	Dépenses pédagogiques, location photocopieur
Examens	2 756.82 €	CCF, examens
Variation de stocks	1 672.57 €	Sections mode, coiffure, esthétique, maintenance (diminution)

« Vie de l'Elève »

Vie de l'élève 2018	Dépenses		Activités
	€	%	
CESC	5 252.68 €		Infirmierie (1 200,00 €); actions d'animation (137,94 €)
Communication	8 592.80 €		Carnet de correspondance, affranchissement, téléphone, divers
CVL	80.00€		FVL, accompagnement éducatif
CVLA	3 745.50 €		Convention Vie Lycéenne et Apprentie
FSL	3 445.57 €		Fonds Social Lycéen
FSR	7 898.05 €		Fonds Social Restauration, tarification sociale boursier
PJE			Communication, crédits globalisés
	29 014.60 €		

« Crédits globalisés »

ANNEE	RELIQUAT N-1	SUBVENTION	MONTANT DISPONIBLE
2009		22 017,00 €	22 017,00 €
2010		18 757,00 €	18 757,00 €
2011	3 685,03 €	20 106,00 €	23 791,03 €
2012	6 556,92 €	18 966,00 €	25 522,92 €
2013	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
2014	0,00 €	8 530,00 €	8 530,00 €
2015	0,00 €	12 590,00 €	12 590,00 €
2016	0,00 €	13 790,00 €	13 790,00 €
2017	0,00 €	12 281,00 €	12 281,00 €
2018	0,00 €	11 196,00 €	11 196,00 €



Fonds Social Lycéen : 51 élèves aidés
23 boursiers (45% des élèves aidés),

Constat : un reliquat important généré en raison des dates d'attribution de subvention.

UTILISATION DU FONDS SOCIAL LYCEEN

ANNEE	SRH	Transports	Divers	Montant utilisé
Décembre 2010	1 940,12 €	495,00 €	1 350,00 €	3 785,12 €
Décembre 2011	4 649,30 €	469,40 €	630,00 €	5 748,70 €
Décembre 2012	4 245,24 €	675,00 €	30,00 €	4 950,24 €
Décembre 2013	3 455,90 €	145,00 €	50,00 €	3 650,90 €
Décembre 2014	3 147,00 €	15,00 €	90,00 €	3 252,00 €
Décembre 2015	3 895,82 €	110,00 €	5,00 €	4 010,82 €
Décembre 2016	2 553,60 €	0,00 €	0,00 €	2 553,60 €
Décembre 2017	2 719,84 €	160,00 €	47,99 €	2 927,83 €
Décembre 2018	2 894,74 €	84,00 €	466,83 €	3 445,57 €

Fonds Social Région : Fonds Social de Restauration (FSRR) : 8 élèves internes aidés pour un montant de 1 568.05€
 Tarification Sociale Boursier (TSBO) : 6 330.00 € 95 internes aidés pour un montant de 5 700.00 € et 21 demi-pensionnaires pour un montant de 630.00€

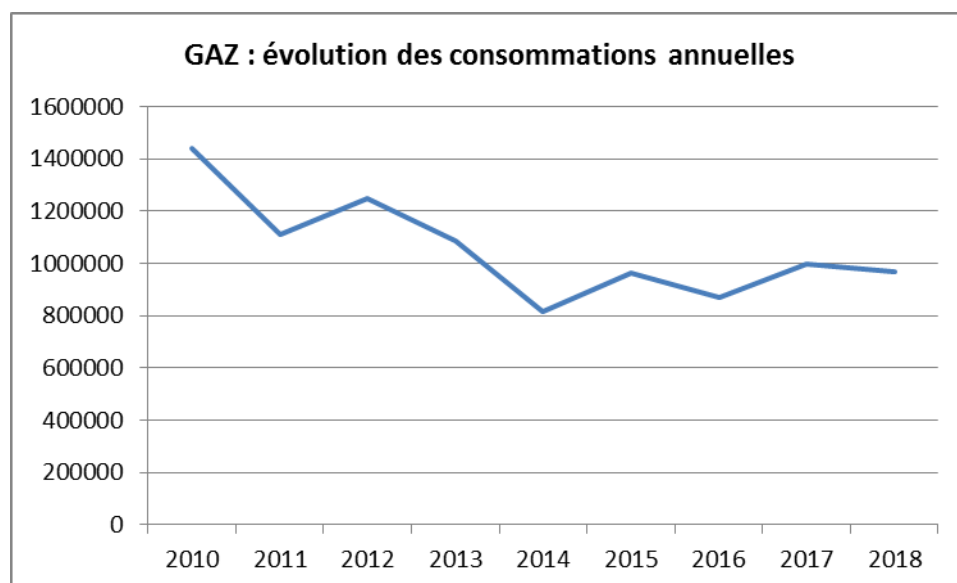
- « **Administration et Logistique** »

Administration et Logistique 2018	Dépenses		Activités
	€	%	
Charges générales	55 842.73 €		Assurances, communication, déplacements, fonctionnement
Entretien	68 713.96 €		Matériels, travaux, contrats d'entretien obligatoires et non obligatoires
Viabilisation	114 518.30 €		Eau, gaz, électricité
OP Spécifiques	71 837.45 €		Amortissement
	310 912.44 €		

Viabilisation EAU

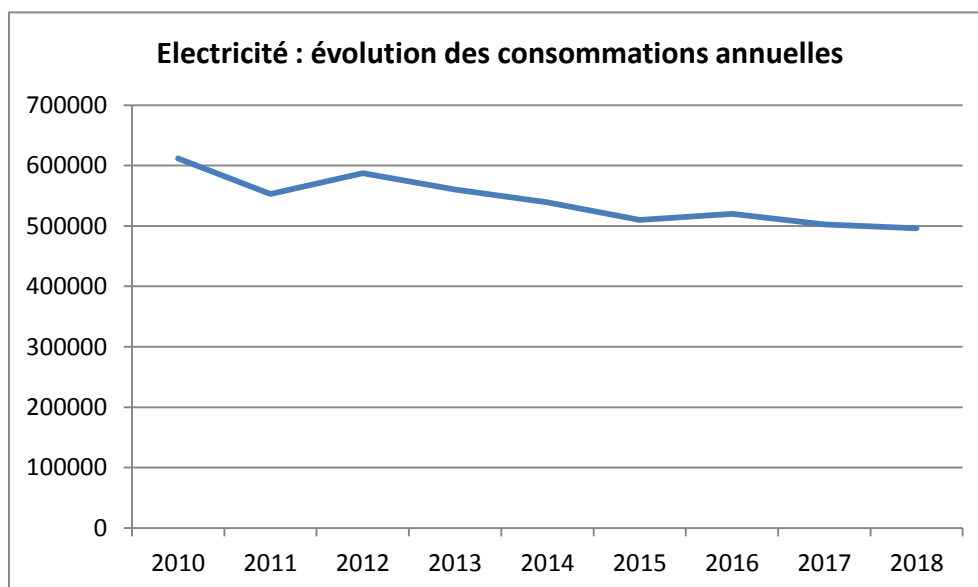
Grosse augmentation de la consommation d'eau en 2018.
 Il faut rappeler que l'établissement a plus de 30 ans et n'a bénéficié d'aucune restructuration. Nous avons eu une grosse fuite enterrée sur le réseau cette année.

Viabilisation GAZ



En 2018, on observe une légère diminution de la consommation ; celle – ci est due à la méthode de décompte en nombre de jours DJU (Degré Jour Unifié), variable en fonction de la température extérieure, du positionnement des congés scolaires et de la mise en service tardive du chauffage en lien avec la situation financière de l'établissement.

Viabilisation ELECTRICITE



Aidé par le Conseil Régional, l'établissement a initié une démarche d'économie d'énergie (ampoules faibles consommation, sous compteurs, modulation de la température dans les locaux, changement systématique des appareils défectueux par des appareils « économie d'énergie ») ; la consommation électrique a donc très légèrement baissé en 2018, cependant en raison du rajout de détecteurs de présence, de la remise en service des spots lumineux, des matériels supplémentaires installés (vidéos dans les salles, appareils en restauration....) Ecole ouverte, utilisation des ateliers et de salles le week-end prévision de la consommation à la hausse pour 2019.

- « Bourses Nationales »

Domaines	Dépenses	Activités
Bourses	220 327.11€	Aides aux familles en difficultés

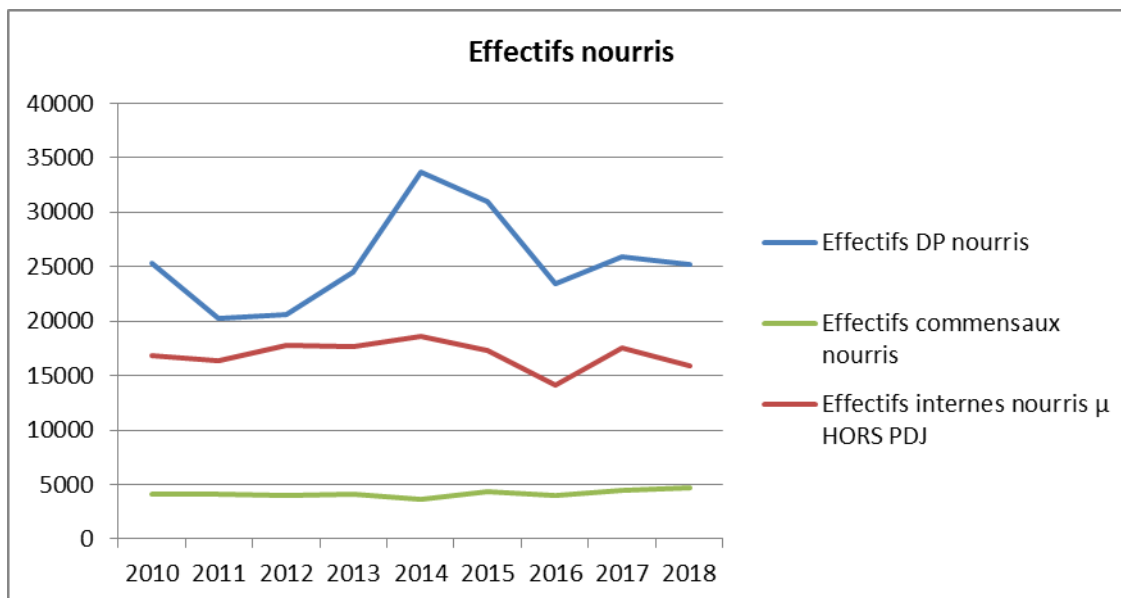
En décembre 2018, on compte 268 élèves boursiers.

Depuis la rentrée 2016, un nouveau dispositif d'attribution des bourses est mis en place : les bourses de lycée sont désormais attribuées selon un barème à 6 échelons.

Deux systèmes cohabiteront jusqu'en juin 2018 : ancien dispositif transitoire (nombre de parts) jusqu'à ce que les bénéficiaires du système actuel quittent le lycée (2 ans) et le nouveau dispositif (nouveaux entrants ou anciens boursiers avec réexamen de la situation lié au cursus scolaire).

- « Service Hébergement – Restauration »

Service Hébergement Restauration 2018		Dépenses
Domaines	€	Activités
Denrées	119 230.28 €	Denrées alimentaires
Entretien	80 060.08 €	Analyse, contrats, fonctionnement, produits de nettoyage, FCSH, FRP
Fonctionnement Charges générales	488.51 €	Subventions spécifiques
Viabilisation	18 971.65 €	Eau, gaz, électricité
Variation Stock	361.71 €	Denrées alimentaires
	219 112.23 €	



En 2018, le SRH a fourni 25 254 repas aux DP, 15 927 repas aux internes (hors PDJ) et 4667 repas aux commensaux.

- « Opérations en capital »

Domaines	Dépenses	Activités
Fonctionnement	1 595.54€	Equipement divers
Enseignement Général et Technique	3 309.73€	Matériels pédagogiques
Taxe d'apprentissage	8 711.00€	Matériels pédagogiques
Entretien	3 790.20€	Equipements divers

Pour conclure le Rapport de l'agent comptable indique que l'établissement a au 31 décembre 2018 :49 jours de fonctionnement, le Conseil Régional préconise d'avoir un minimum de 60 jours de fonctionnement sur les dépenses réalisées en N-1 pour valider les prélèvements sur les fonds de réserve.

Dépenses de fonctionnement 2018 = 1 055 730.39€ x60 /360 = **175 955.06€**

Situation du FDR de l'établissement au 31/12/18 : **131 211.75€**

Cette situation est liée aux différents prélèvements sur le fonds de roulement, le dernier prélèvement n'ayant pas été validé en l'état et a été soumis à un règlement conjoint des autorités de tutelle.

En 2019, l'établissement devra fonctionner uniquement avec la dotation fonctionnement, les subventions spécifiques et les ressources propres.

Le service Restauration Hébergement qui fonctionne avec ses ressources propres (financement par les familles) va se trouver de fait en difficulté pour fonctionner malgré son « fonds de roulement » : 73 668.39€ dont un règlement rémunération personnel ARL restauration internat sept décembre en décalage qui correspond 19% des recettes Il faudra mener une réflexion pour ne pas pénaliser le fonctionnement de ce service que le Conseil Régional souhaite garder de qualité.

COMPTE FINANCIER 2018

Services	Libellés	budget/DBM crédits ouverts	Dépenses	RATIO Réalisé	Services	Libellés	budget/DBM prév. recettes	Recettes	RATIO REALISE
ALO	ADMINISTRATION LOGISTIQUE	323 455,92 €	310 912,44 €	96%	ALO	ADMINISTRATION LOGISTIQUE	299 955,92 €	286 061,75 €	95%
AP	ACTIVITE PEDAGOGIQUE	285 801,54 €	258 957,44 €	91%	AP	ACTIVITE PEDAGOGIQUE	279 628,97 €	254 378,67 €	91%
VE	VIE DE L ELEVE	29 986,50 €	29 014,60 €	97%	VE	VIE DE L ELEVE	29 986,50 €	29 038,43 €	97%
	S TOTAL 1	639 243,96 €	598 884,48 €	94%		S TOTAL 1	609 571,39 €	569 478,85 €	93%
BN	BOURSES NATIONALES	220 327,21 €	220 327,21 €	100%	BN	BOURSES NATIONALES	220 327,21 €	220 327,21 €	100%
SRH	RESTAURATION ET HEBERGEMENT	245 718,74 €	219 112,23 €	89%	SRH	RESTAURATION ET HEBERGEMENT	222 357,03 €	219 752,34 €	99%
	S TOTAL 2	466 045,95 €	439 439,44 €	94%		S TOTAL 2	442 684,24 €	440 079,55 €	98%
OPC	OPERATION EN CAPITAL	20 406,47 €	17 406,47 €	85%	OPC	OPERATION EN CAPITAL	20 406,47 €	17 406,47 €	85%
	TOTAL GENERAL	1 125 696,38 €	1 055 730,39 €	94%		TOTAL GENERAL	1 072 662,10 €	1 026 964,87 €	96%

I -	Résultat de l'exercice 2018:	SG	-28 765,52 €	92	nombre de jours de trésorerie
		SRH	-29 405,63 €		
			640,11 €		
II -	Insuffisance d'Autofinancement		-21 961,58 €		
III -	Prélèvements sur fonds de roulement (immobilisations)		0,00 €	49	
IV -	Taxe d'apprentissage	BE	21 681,64 €		
		ENC	55 242,51 €		
		Dépenses Ex 2018	55 411,05 €		
		BS	21 513,10 €		
V -	Situation du Compte Trésor au 31/12/2018 :		279 392,08 €		
		SG	131 211,75 €		
		SRH	37 606,00 €		
		Stocks	73 668,39 €		
			19 937,36 €		
			-115 942,34 €		
			298,34 €		
			2,02%		
			0,36%		

L'ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et des titres de recettes inscrits au présent compte financier

Le Provisseur du Lycée de la COUDOULIERE, six-fours Ordonnateur
Lycée Professionnel
La Coudoulière
83183 SIX-FOURS Cedex
J.P. TOUJAS
L.P. TOUJAS
Provisseur

Le Comptable Public affirme véritables et conformes les opérations et écritures portées dans le présent compte financier

L'Administrateur de l'E.N. Comptable Public Lycée Langevin

P. RICCARDI



Analyse financière du Fonds de roulement

Lycée de la COUDOULIERE

BFdR négatif ou positif: - 115 942,34 €

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12/2018	131 211,75
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	19 937,36
Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416	0,00
5	Créances supérieures à un an non provisionnées (comptes...)	0,00
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	0,00
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM	0,00
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/2018 (= A-1-2-3-4-5-6-7)	111 274,39

C	Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)	2 684,37
---	--	----------

D	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	41,45
---	---	-------

Rappel dernier COFI: Nombre de Jours Fdr = 58

Informations complémentaires demandés par l'académie de Nice : remplir uniquement la case 8		
8	Montant du prélèvement proposé	0,00
9	Fonds de roulement disponible après prélèvements	111 274,39

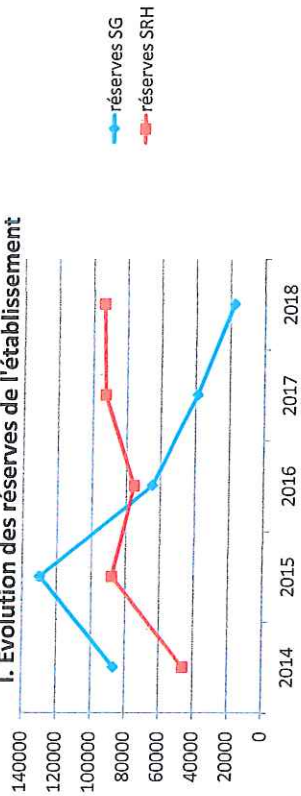
– les provisions (ligne 1) ;
 – les cautions (ligne 2) ;
 – les stocks (ligne 3) ;
 – les créances douteuses (ligne 4) ;
 – les créances non provisionnées de plus d'un an (ligne 5) selon état complémentaire justificatif ;
 – une réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité lorsque le BFdR est positif (ligne 6), charges nettes 60 à 65 exprimée en nombre de jours de fonctionnement, de l'ordre de 30 jours (délai global de paiement) ;
 – les prélèvements sur FdR déjà votés au budget primitif ou lors de décisions budgétaires modificatives (ligne 7) ;
 – classe 6 décaissable: montant net des charges 60 à 65 sauf comptes 658,
 Le ratio D est complémentaire des trois indicateurs (FdR, BFdR et Trésorerie).

(1) Préconisations du rapport 2016-071 "Evolution de la carte comptable: de la croisée des chemins à de nouveaux défis à relever". Mission IGAENR.

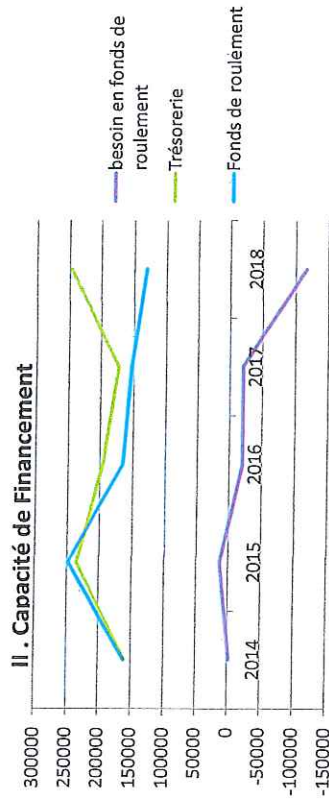
"Observations de l'ordonnateur et de l'agent comptable" puis signature.



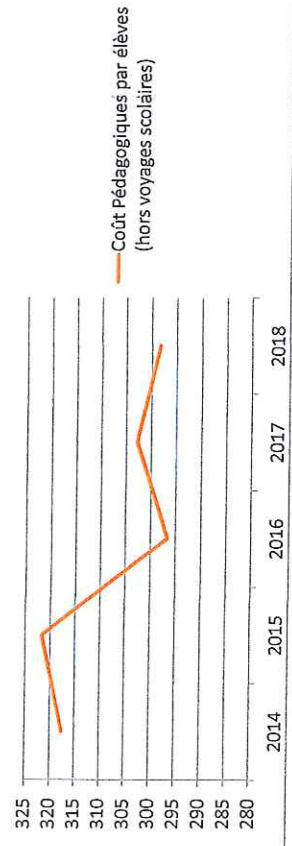
I. Evolution des réserves de l'établissement



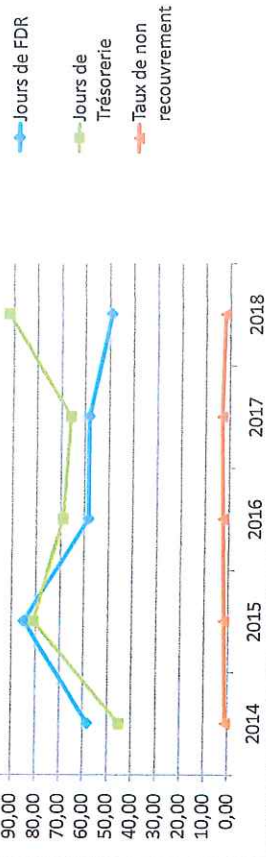
II. Capacité de Financement



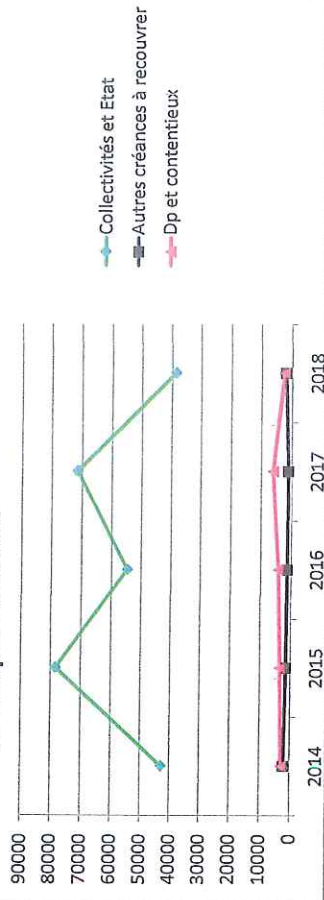
III. Coût Pédagogiques par élèves (hors voyages scolaires)



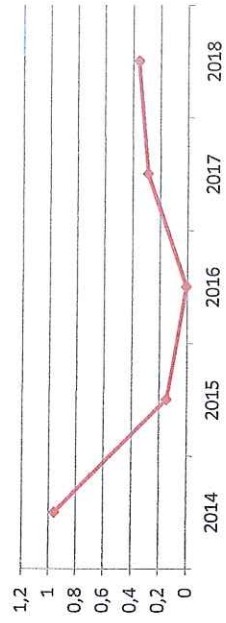
IV. Capacité de Fonctionnement



V. Principales Créances



VI. Taux de charges à payer



II. Rapport de l'agent comptable : analyse financière

A/ LES INDICATEURS SUR 4 ANS

(Analyse du tableau (évolution de la santé financière de l'établissement sur 3 ans))

	2014	2015	2016	2017	2018
FDR	161 158.21	248 771.89	165 446.12	153 173.33	131 211.75
Jours FDR	58	85	58	58	49
Besoin de FDR	-1 953.10	13 481.64	-30 371.72	-19 866.59	-115 942.34
Trésorerie	159 205.11	235 290.25	195 817.84	201 962.39	247 154.09
Jours trésorerie	45	81	69	66	92
Taux non recouvrement en%	1.13	1.95	2.50	3.18	2.02
Taux de charges à payer en %	0.97	0.15	0.01	0.29	0.36
Réserves disponibles SG	86 613.89	129 979.83	64 458.96	38 740.76	37 606.00
Réserves disponibles SRH	45 874.02	88 046.10	75 374.05	92 711.93	73 668.39
Résultat	66 866.10	88 204.52	- 51 768.82	-9 578.60	-28 765.52
CAF	67 199.60	88 741.68	- 50 132.27	-3 999.03	-21 961.58

Les différents indicateurs prennent en compte l'activité globale de l'établissement.

1- Le fonds de roulement, le besoin de fonds de roulement et jours de fonds de roulement

- **Le fonds de roulement** constitue le 1^{er} indicateur.

Le FDR est composé de l'ensemble des réserves financières disponibles ainsi que les stocks du service de restauration et des objets confectionnés. Il remplace la notion de réserves qui était familière à tous les membres de la communauté éducative. Il importe comme nous le verrons ci-après de connaître sa composition donc d'évoquer d'une certaine manière les réserves. (Ligne 1 du tableau).

Sur 3 ans, le FDR a fluctué pour atteindre la somme de **131 211.75 €** en 2018, soit une diminution de **34 234.37 €**. Le FDR reste convenable, notamment celui du SRH.

✓ Le détail des fonds de roulement : « les réserves disponibles»

Les fonds de roulement représentent les ressources propres disponibles pour des prélèvements auquel s'ajoute, pour les réserves du SG, le montant des amortissements réels de l'exercice n-1.

- Sur 3 ans, le FDR SG, a fluctué et a subi une variation négative de **- 26 852.96 €** pour atteindre en 2018 la somme de **37 606.00 €**.
- Sur 3 ans, le FDR SRH, a fluctué et a subi une variation négative de **- 1 705.66 €** pour atteindre en 2018 la somme de **73 668.39 €**.

Pour information :

Suite aux préconisations du Conseil Régional, le Lycée de la COUDOULIERE devra se montrer prudent dans ses futurs prélèvements sur FDR en 2019 :

- Le FDR doit être maintenu au seuil de 60 jours des dépenses réalisés en N-1 (dépenses Fonctionnement = 60/360 de 175 955.06€), soit **131 211.75 €**

- Les jours de fonds de roulement (ligne 2 du tableau)

Ils correspondent au nombre de jours de fonctionnement couverts par les « réserves »

Sur 3 ans, les jours de FDR ont subi une diminution de **9 jours**, et sont de **49 jours** en 2018.

- Le besoin en FDR, (ligne 3 du tableau)

Il représente l'apport de financement nécessaire pour assurer l'activité.

Sur 3 ans, le besoin en FDR, même s'il est négatif (non besoin en FDR, suite aux reliquats de subvention notamment), souligne le fait que l'établissement possède une avance pour ses prochaines dépenses.

Pour la période 2016 à 2018, la variation est de **- 85 570.62 €**, ce non besoin augmente puisqu'il atteint en 2018 : **- 115 942.34 €**.

2-Trésorerie, jours de trésorerie

- Trésorerie, (ligne 4 du tableau)

Ce chiffre représente la trésorerie disponible au 31/12/2018.

Sur 3 ans la trésorerie a fluctué et a subi une variation positive de **51 336.25 €**. Elle a augmenté pour atteindre en 2018 : **247 154.09 €**.

- Les jours de trésorerie, (ligne 5 du tableau)

Ils correspondent au nombre de jours de fonctionnement couverts par la trésorerie disponible.

Sur 3 ans les jours de trésorerie ont aussi subi une variation positive de **23 jours** pour atteindre en fin 2018, **92 jours**. *La trésorerie et les jours de trésorerie sont satisfaisants.*

3-Taux de non recouvrement, (ligne 6 du tableau)

Il constitue un signal d'alerte en gestion parce qu'il représente les créances non recouvrées.

Sur 3 ans, le taux de non recouvrement n'est pas significatif, la variation est de **- 0.48 %**.

Il atteint pour 2018 la somme de **2.02 %**. Ce taux est très satisfaisant (politique de recouvrement efficace).

4-Taux de charges à payer, (ligne 7 du tableau)

Il représente les charges restantes à payer pour l'exercice.

En 2018, le taux atteint le pourcentage de **0.36 %**, ce qui démontre une capacité de la part de l'établissement à effectuer les paiements de l'exercice dans le temps imparti.

5-Le résultat (ligne 9 du tableau)

Il représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

En 2018, il est de **- 28 765.52 €**.

6-La Capacité d'Autofinancement (ligne 10 du tableau)

La CAF correspond à la somme du résultat net de l'exercice et de la dotation aux amortissements réels de l'exercice. Elle traduit la variation des ressources propres ou constitution des ressources propres donc la constitution des ressources propres est supérieure au résultat. (La notion d'amortissement n'a été intégrée à la comptabilité des établissements scolaires qu'à partir de 2013 donc le calcul de la CAF n'intervient qu'en 2013).

En 2018, elle est de **- 21 961.58 €** c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2018 auquel on ajoute les amortissements réels.

Nb : les indicateurs du nombre de jours de fonds de roulement et du nombre de jours de trésorerie vont être confrontés aux différents taux préconisés par le Conseil Régional afin d'optimiser la sécurité financière et l'utilisation des ressources propres.

B/LES CREANCES

Les créances de demi-pension non recouvrées au 31/12/2018 s'élèvent à **2 556.67 €**

Les créances contentieuses : **0 €**

C/ RELIQUATS DES SUBVENTIONS

L'établissement dispose d'encours de subventions directement utilisables dès l'exercice 2019 :

Etat :

- fonds sociaux :	11 100 €
- Fonds de vie lycéen :	1 201.83 €
- subvention crédits d'animation :	221.33 €
- subvention Cordées Réussite :	870.00 €
- Subvention rénovation CAP Assistant technique :	12 000€
- Crédits globalisées :	1397.24 €
-	

Conseil Régional:

- Fonds Social Régional :	4 649.93 €
- Manuels Scolaires :	453.02 €
- Subvention Extraction GAZ :	433.99 €
- Atelier Mécanique :	270.00 €
- Subvention CORRELYCE :	2 327.22 €
- Produits Toxiques :	676.93 €
- EPI :	23.29 €
- 1 ^{er} Equipements :	12 245.61 €
- Travaux Urgents :	11.77 €
- CVLA :	5711.14 €
- INES :	7109.50 €
-	
- Taxe Apprentissage :	21 513.10 €

A Six Fours les Plages, le 1er avril 2019

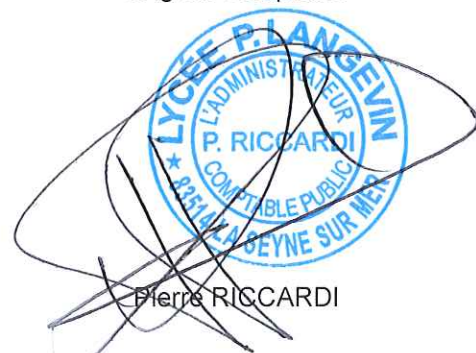

Le présent rapport est présenté conjointement par :

Le Proviseur du Lycée


**Lycée Professionnel
La Coudoulière**
83183 SIX-FOURS Cédex
J-P. TOUJAS
Proviseur

J-P TOUJAS

L'Agent Comptable



Pierre RICCARDI

